



BRETAGNE ATLANTIQUE

Guide pratique #16

Appel à projets « *L'innovation au croisement des filiales* » - Région Bretagne / FEDER



La Région Bretagne, autorité de gestion du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), met en œuvre une stratégie de soutien à l'innovation en cohérence avec les objectifs du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020.

L'Europe et la Région Bretagne souhaitent apporter leur soutien aux entreprises engagées dans une démarche de recherche, de développement et d'innovation pour favoriser leur croissance et leur compétitivité par le biais du lancement du 3^{ème} appel à projet « L'innovation au croisement des filières »

Cet AAP s'appuie sur **7 domaines d'innovations stratégiques** (basés sur la Smart Specialisation Strategy) et a pour **ambition de créer des synergies et de renforcer les dynamiques** entre les secteurs publics et privés de la recherche:

- Innovations sociales et citoyennes
- Chaîne (agro-)alimentaire durable
- Activités maritimes pour une croissance bleue
- Technologies pour la société numérique
- Santé et bien-être pour une meilleure qualité de vie
- Technologies de pointe pour les applications industrielles
- Observation et ingénieries écologiques et énergétiques au service de l'environnement

Types de projets éligibles

- **Projets de R&D collaboratifs** structurants pour l'économie régionale qui doivent s'inscrire dans **au moins deux des 7 domaines** d'innovation stratégiques cités ci-dessus
- **Labellisation/co-labellisation par au minimum un des pôles de compétitivité** présents en Bretagne
- Le porteur de projet devra obligatoirement être une **PME ou ETI bretonne** et le consortium composé a minima de **deux entreprises** (PME, ETI, grande entreprise) **et d'un centre de recherche**.

Conditions d'éligibilité

Portage	PME ou ETI bretonne
Montant attendu des projets	Entre 500 000€ et 1 000 000€
Aide	Entre 100 000€ et 450 000€ maximum
Type d'aide	Subventions
Taux de remboursement	<u>PME</u> : Jusqu'à 45% des dépenses éligibles <u>ETI</u> : Jusqu'à 30% des dépenses éligibles <u>GE</u> : Jusqu'à 25% des dépenses éligibles
Durée	De 12 à 36 mois

A noter que **la capacité du porteur à gérer une dotation FEDER sera prise en compte** : avoir une capacité administrative, technique et financière suffisante pour suivre le projet et tenir une comptabilité analytique pour assurer la traçabilité des dépenses et des recettes.

Échéances

Appel à projets **OUVERT** le 8 janvier 2018

Dépôt des pré-dossiers de candidature:
auprès des Pôles pour le **5 mars 2018 (12h)**
auprès de la Région pour le **19 mars 2018 (12h)**



BRETAGNE ATLANTIQUE

Le Pôle Mer Bretagne Atlantique est à votre écoute
pour vous aider à monter un projet de ce type,
n'hésitez pas à nous contacter.

Contact Pôle Mer Bretagne Atlantique:

➤ **Anaïs Turpault** : anaïs.turpault@polemer-ba.com

Plus d'informations:

http://europe.bzh/jcms/preprod_233672/fr/projets-de-recherche-collaborative?portal=wcrb_233927